



Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Directives relatives au règlement d'examen du 29.01.2026 concernant l'examen professionnel supérieur de thérapeute complémentaire*

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Objectif des présentes directives	3
1.2. Organe responsable	3
1.3. Secrétariat des examens	3
1.4. Commission d'examen	3
1.5. Experts aux examens	3
2. Profil professionnel.....	3
3. Organisation de l'examen	4
3.1. Publication et déroulement de l'examen	4
3.2. Inscription	4
3.3. Documents à soumettre	4
3.4. Décision d'admission et invitation à déposer les demandes de récusation	4
3.5. Convocation	4
3.6. Aperçu des délais et des dates	5
3.7. Frais.....	5
4. Conditions d'admission à l'examen	5
4.1. Explications sur la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire	5
4.2. Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées.....	6
5. Examen et évaluation.....	6
5.1. Aperçu des épreuves d'examen.....	6
5.2. Description des épreuves d'examen	6
5.3. Critères d'évaluation par épreuve d'examen.....	11
5.4. Évaluation et attribution des notes	11
5.5. Réussite de l'examen final	12
5.6. Répétition de l'examen	12
6. Procédure de recours et droit de consulter les pièces du dossier.....	12
7. Dispositions finales	13
8. Adoption	13
Annexe aux Directives	14

1. Introduction

1.1. Objectif des présentes directives

Se basant sur le règlement d'examen (RE) du **29.01.2026** concernant l'octroi du diplôme fédéral de thérapeute complémentaire, la commission d'examen de l'Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire (OrTra TC) édicte, après approbation préalable du comité de l'organe responsable, les directives suivantes.

Les directives complètent et concrétisent le RE et contiennent des prescriptions détaillées et contraignantes sur la procédure d'inscription, les épreuves d'examen et l'octroi du diplôme.

Les éventuelles adaptations des directives seront publiées en temps utile sur le site Internet de l'OrTra TC.

1.2. Organe responsable

L'organe responsable de l'examen professionnel supérieur (EPS) est l'Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire (OrTra TC).

1.3. Secrétariat des examens

Le point de contact pour les candidats est le secrétariat des examens:

Secrétariat des examens EPS thérapie complémentaire
c/o Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire OrTra TC
Rue Niklaus Konrad 26
4500 Soleure
Tél. 041 511 43 50
hfp@oda-kt.ch
www.oda-kt.ch

1.4. Commission d'examen

Toutes les tâches liées à l'octroi du diplôme sont confiées par l'organe responsable à une commission d'examen. La composition et les tâches de la commission d'examen sont décrites aux ch. 2.1 et 2.2 du RE.

1.5. Experts aux examens

Les experts aux examens, choisis par la commission d'examen, sont titulaires d'un diplôme fédéral de thérapeute complémentaire et remplissent le profil d'exigences défini par l'organe responsable.

Les experts aux examens évaluent les prestations d'examen des candidates et des candidats dans les différentes épreuves de l'examen.

2. Profil professionnel

Le ch. 1.2 du RE décrit le profil professionnel de thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral.

3. Organisation de l'examen

3.1. Publication et déroulement de l'examen

Conformément au ch. 3.1 du RE, l'examen est publié sur le site Internet de l'OrTra TC dans les trois langues officielles au moins cinq mois avant le début de l'examen, avec indication de la date et du lieu de l'examen.

3.2. Inscription

L'inscription à l'examen professionnel supérieur (EPS) se fait en indiquant la langue d'examen souhaitée et le numéro de sécurité sociale (numéro AVS) via un formulaire en ligne sur le site Internet de

l'OrTra TC, à l'adresse: www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations

La date limite d'inscription est fixée à 4 mois avant l'examen. Les délais d'inscription sont indiqués sur le site Internet de l'OrTra TC à l'adresse: www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/dates-dexamen

3.3. Documents à soumettre

Lors de l'inscription à l'EPS conformément au ch. 3.2 du RE, les documents suivants doivent être envoyés sous forme numérique via le formulaire en ligne:

- Copie d'une pièce d'identité officielle valide avec photo (passeport ou carte d'identité)
- Preuve d'un diplôme de degré secondaire II ou équivalent
- Certificat de branche OrTra TC
- Attestation de la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire conformément au «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée thérapie complémentaire».

Les formulaires «Preuve de la supervision» et «Auto-déclaration pratique professionnelle» doivent être utilisés pour la déclaration. Ils sont disponibles sur www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations.

3.4. Décision d'admission et invitation à déposer les demandes de récusation

Le ch. 3.3 du RE règle l'admission et les demandes de récusation. La décision d'admission est envoyée par écrit aux candidates et candidats trois mois avant l'examen, en même temps que la liste des expertes et experts pour l'annonce d'éventuelles demandes de récusation.

3.5. Convocation

La convocation est régie au ch. 4.1 du RE. La convocation, qui indique la date, l'heure et le lieu de l'examen, est envoyée aux candidates et candidats 6 semaines avant l'examen.

La convocation à l'examen pratique, oral et écrit ne contient aucune indication sur la réussite ou non de l'épreuve 1 de l'examen, l'étude de cas.

3.6. Aperçu des délais et des dates

Les délais et dates limites suivantes s'appliquent:

Avant l'examen	5 mois	Publication des dates d'examen; début des inscriptions
	4 mois	Délai d'inscription
	3 mois	Envoi de la décision d'admission et de la liste des expertes et experts
	10 semaines	Demande de récusation d'une experte ou d'un expert
	8 semaines	Soumission de l'étude de cas
	8 semaines	Soumission de demandes de retrait
	6 semaines	Envoi de la convocation aux examens oraux, pratiques et écrits
Après l'examen	au plus tard 5 semaines	Communication des résultats aux candidates et candidats après la session d'examen

3.7. Frais

Le ch. 3.4 du RE contient des dispositions relatives aux taxes d'examen. Les taxes suivantes sont perçues pour l'ensemble de l'examen ou pour certaines épreuves d'examen:

- Taxe d'admission (due après la décision d'admission, même en cas de refus) CHF 500.-
- Frais d'examen (payable après confirmation de l'admission) CHF 2'250.
- Répétition des épreuves d'examen
 - o Étude de cas CHF 650.-
 - o Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas CHF 400.-
 - o Travail pratique avec réflexion et entretien professionnel, total des deux points d'appréciations pratiques et orales CHF 800.-
 - o Traitement de thèmes spécialisés spécifiques CHF 400.-
 - o Répétition de toutes les épreuves d'examen CHF 2'250.-

Le règlement des émoluments de l'OrTra TC et le formulaire en ligne d'inscription à l'examen indiquent les frais de l'examen et des différentes épreuves d'examen. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet de l'OrTra TC.

4. Conditions d'admission à l'examen

Le ch. 3.3 du RE définit les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur de thérapeute complémentaire.

4.1. Explications sur la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire

Au moment de l'inscription à l'examen, la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire doit être entièrement acquise.

La pratique professionnelle en thérapie complémentaire d'au moins deux ans exigée pour l'admission doivent être effectuée avec un taux d'occupation moyen d'au moins 50%. Si le taux d'occupation moyen est inférieur à 50%, la durée de la pratique professionnelle est prolongée jusqu'à ce que le taux d'occupation requis soit atteint. Une activité inférieure à 30% ne peut pas être prise en compte comme expérience professionnelle.

Les 18 heures de supervision exigées pour l'admission doivent être effectuées pendant la période de pratique professionnelle auprès d'au moins deux superviseurs différents. 8 des heures de supervision exigées peuvent être effectuées en groupe.

Les informations détaillées sur la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire sont disponibles dans le «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée thérapie complémentaire».

Pour l'attestation de la pratique professionnelle et de la supervision, il convient d'utiliser les formulaires mis en ligne sur le site Internet de l'OrTra TC sous www.oda-kt.ch/hoehere-fachpruefung-hfp/.

4.2. Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées

Une éventuelle demande de compensation des inégalités doit être soumise au secrétariat des examens à l'attention de la commission d'examen au plus tard lors de l'inscription à l'examen professionnel supérieur et doit être conforme à l'aide-mémoire du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs». La notice est disponible sur le site web de l'OrTra TC sous www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations.

5. Examen et évaluation

5.1. Aperçu des épreuves d'examen

Conformément au ch. 5.11 du RE, l'examen professionnel supérieur est divisé en quatre épreuves d'examen et dure au total 220 minutes.

5.2. Description des épreuves d'examen

5.2.1 Épreuve 1 – Étude de cas

L'étude de cas est un travail écrit, conformément au ch. 5.11 du RE, qui doit être remis avant l'examen, conformément au ch. 3.6 de ces directives.

L'épreuve 1 évalue **l'intégration et la mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et la compétence opérationnelle G4** (selon l'annexe aux présentes directives) dans le cadre du travail thérapeutique avec un client.

Tâche

Le candidat décrit **6 séances de thérapie d'une série de traitements** d'un client de son propre cabinet. Le traitement ne doit pas nécessairement être terminé à la fin de la sixième unité de thérapie. La description d'une série de traitements d'un groupe n'est pas acceptée.

La description des unités de thérapie peut indiquer la méthode de la TC utilisée par le candidat. Les différentes procédures et traitements de la méthode de la TC pratiquée ne doivent toutefois pas être détaillés. Les experts de l'OrTra TC évaluent l'action thérapeutique selon le profil de qualification et non la procédure spécifique à la méthode.

Si la candidate ou le candidat a obtenu un certificat de branche pour plusieurs méthodes, la série de traitements peut être réalisée et présentée avec plusieurs des méthodes mentionnées dans les certificats.

Instructions relatives au contenu et à la structure

Il est recommandé d'étudier en détail les **critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation afin de s'orienter sur **les exigences en matière de contenu** de l'étude de cas.

L'étude de cas doit être structurée selon la **structure de base** suivante:

- Présentation des 6 unités de thérapie avec une analyse de chaque traitement. Le premier traitement doit contenir des informations détaillées sur le client ainsi qu'une anamnèse complète.
- Évaluation et réflexion sur l'ensemble du processus thérapeutique
- Réflexion de soi

Exigences formelles

Le respect des exigences formelles est pris en compte dans l'évaluation.

Structure

L'étude de cas doit être structurée de la manière suivante:

- Page de titre
- Table des matières (n° de chapitre, pages)
- Étude de cas
- Glossaire (termes techniques) et liste des abréviations
- Indication des sources et citations
- Déclaration d'authenticité

Etendue

Le travail doit comporter entre 37'000 et 50'000 caractères sans espaces (selon word.docx). Cela correspond à environ 15 à 20 pages de texte (sans compter la page de titre, la table des matières, les figures, les tableaux, le glossaire, les abréviations et l'indication des sources), selon le format obligatoire. Tout écart entraînera une pénalité pour le critère de forme. Si la taille maximale prescrite n'est pas respectée, les parties du texte qui la dépassent ne seront plus prises en compte dans l'évaluation.

Formatage

L'étude de cas doit être formatée comme suit:

- Les pages sont numérotées
- Les textes doivent être rédigés en Arial, taille 11 (taille 9 pour les notes de bas de page), avec un interligne de 1,5.
- Les marges à droite et à gauche sont de 2,5 cm, en haut et en bas de 2 cm.
- Les figures et les tableaux dans le texte sont numérotés et intitulés.
- Le travail est structuré de manière claire et cohérente

Page de titre

La page de titre de l'étude de cas contient les informations suivantes:

- Nom du travail intitulé «Étude de cas pour l'examen professionnel supérieur de thérapeute complémentaire».
- Mention de la méthode
- Facultatif: un sous-titre et des éléments illustratifs
- Prénom et nom de famille de l'autrice ou de l'auteur, domicile
- Mois et année d'achèvement

Indication des sources

Si le contenu de l'étude de cas se réfère à des sources externes, celles-ci doivent être indiquées conformément au document «Indication des sources et citations».

Orthographe

Le travail doit être rédigé de manière correcte et compréhensible. Il est recommandé de faire relire le travail. L'orthographe et le style linguistique seront pris en compte lors de l'évaluation des prescriptions formelles.

Protection des données

Pour des raisons de confidentialité et du devoir de discrétion, toutes les données personnelles concernant le client doivent être anonymisées. Les noms et toutes les données permettant d'identifier la personne doivent impérativement être supprimés ou modifiés.

Utilisation de l'IA

L'étude de cas est une documentation du travail individuel relative à un client et une réflexion personnelle sur un cas concret qui ne peut pas être générée par l'IA.

Déclaration d'authenticité

Pour confirmer que l'étude de cas a été rédigée de manière autonome, le passage suivant doit être inséré et signé à la fin du travail: *«Je déclare avoir rédigé la présente étude de cas de manière autonome. Le travail a été rédigé spécialement pour l'examen professionnel supérieur de thérapeute complémentaire et n'a pas été qualifié d'une autre manière».*

Soumission de l'étude de cas

L'étude de cas doit être envoyée **8 semaines avant le début de l'examen** sous forme de **fichier PDF et en plus sous forme de fichier Word** au secrétariat des examens à hfp@oda-kt.ch par e-mail.

5.2.2 Épreuve 2 – Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas

La présentation du cas suivie d'un entretien professionnel sur l'étude de cas se déroule sous forme d'examen oral conformément au ch. 5.11 du RE.

Dans l'épreuve 2, **l'intégration et la mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et la compétence opérationnelle G4** (selon l'annexe aux présentes directives) sont évaluées dans la situation de présentation et d'entretien.

Tâche et déroulement**Présentation du cas**

Au début de cette épreuve, le candidat présente en 5 minutes maximum le cas avec les contenus/informations pertinents pour un professionnel de la santé (situation initiale, résultat de l'anamnèse en thérapie complémentaire, objectif, points clés du traitement, résumé des résultats). La présentation peut être préparée chez soi, des notes sous forme de mots-clés pour la présentation sont autorisées à l'examen.

Les experts aux examens font signe au candidat après 4 minutes que le temps imparti est bientôt écoulé et interrompent la présentation après 5 minutes.

Entretien professionnel

L'entretien avec les experts qui suit la présentation du cas est conçu comme un entretien professionnel. Cela signifie qu'il ne s'agit pas simplement d'une série de questions/réponses, mais d'une conversation avec les experts sur des sujets professionnels.

Lors de l'entretien professionnel, le candidat montre qu'il a une compréhension approfondie du domaine et qu'il est capable de réfléchir, d'analyser, d'évaluer, de justifier et de penser en termes d'alternatives.

Sur la base de l'étude du cas et de la présentation du cas, le candidat aborde, lors d'un entretien avec les experts, différents aspects de la conception de processus interactifs, de l'évaluation d'approches alternatives et de la garantie de la sécurité et établit des liens avec les bases professionnelles de la thérapie complémentaire. Il analyse et réfléchit en outre sa propre action et son rôle en tant que professionnel.

5.2.3 Épreuve 3 – Travail pratique avec réflexion et entretien professionnel

Point d'appréciation 1 - Travail pratique avec le client

En cas de travail avec un client, l'examen pratique se déroule conformément au ch. 5.11 du RE.

Dans le point d'appréciation 1 de l'épreuve 3, les **compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, E et F** (selon l'annexe aux présentes directives) sont évaluées dans la situation d'application pratique.

Tâche et prescriptions

Dans le travail pratique, le candidat montre comment il gère dans la phase de processus «Rencontrer» le premier contact, le l'anamnèse, la détermination des besoins et des ressources, la définition des objectifs et la gestion de la relation et du processus avec un client qui lui est confié. Le traitement centré sur le corps proprement dit, au moyen d'un travail de contact manuel, de mouvement, de respiration et d'énergie de la phase de processus «Elaborer», ne fait pas partie de l'examen. Toutefois le candidat montre au client comment il concevrait la suite de la démarche thérapeutique et du traitement centré sur le corps sur la base de l'anamnèse. Cette partie pratique de l'examen évalue donc en particulier la structuration et l'organisation de la séquence de traitement, la gestion de la relation, l'interaction, la communication verbale et non verbale ainsi que la prise en charge de la sécurité.

Le candidat se voit attribuer un client inconnu pour le travail pratique. Le client est informé par la commission d'examen qu'il ne peut pas s'attendre à un traitement complet. Toutefois, au début du traitement, le thérapeute doit le rappeler au client.

Il convient de noter que le candidat ne dispose pas d'une table de travail ou d'un futon pour le travail pratique. L'anamnèse, effectué dans la pratique réelle, doit donc être adapté à la situation d'examen.

Comme pour chaque épreuve de l'EPS TC, cette épreuve pratique ne se concentre pas sur la méthode de la TC. Le travail pratique peut mettre en évidence la méthode de la TC utilisée par le candidat. Les différentes techniques de l'anamnèse, les méthodes de traitement ou exercices de la méthode de la TC ne doivent toutefois pas être démontrés en détail. Les experts de l'OrTra TC évaluent l'action thérapeutique selon la grille d'évaluation et non les techniques spécifiques à la méthode.

Le candidat est responsable de la gestion du temps. L'examen pratique se termine après 35 minutes, même si les parties du traitement demandées dans l'énoncé de la tâche ne sont pas encore terminées. Pour le bien du client, il faut veiller à ce que le travail pratique - même s'il ne s'agit que d'un fragment d'un traitement - se termine de manière cohérente.

La commission d'examen part du principe que les candidats travaillent sans moyen auxiliaire lors de l'examen pratique. Toutefois, un accessoire indispensable à la réalisation de l'examen, tel un bâtonnet d'acupuncture, est autorisé.

Un modèle de protocole de traitement ou de relevé de l'examen peut également être utilisé.

En ce qui concerne la langue allemande, l'examen pratique peut être passé en dialecte ou en langue écrite.

Point d'appréciation 2 - Réflexion et entretien professionnel sur le travail pratique

La réflexion et l'entretien professionnel sur l'examen pratique se déroulent sous la forme d'un examen oral, conformément au ch. 5.11 du RE.

Dans le point d'appréciation 2 de l'épreuve 3, les **compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, E et F et la compétence opérationnelle G4** (selon l'annexe aux présentes directives) sont évaluées en situation d'entretien.

Tâche, déroulement et prescriptions

Réflexion

Au début de l'entretien professionnel, le candidat réfléchit à sa propre action et procède à une auto-évaluation de son travail pratique.

Entre le point d'appréciation pratique et le point d'appréciation oral, le candidat dispose de 30 minutes pour se préparer à cette brève présentation de 3 minutes maximum et pour prendre des notes manuscrites qui pourront être utilisées lors de l'examen. Les expertes et experts interrompent le candidat s'il dépasse le temps de présentation de 3 minutes maximum.

Entretien professionnel

L'entretien qui suit avec les experts est conçu comme un entretien professionnel. Cela signifie qu'il ne s'agit pas simplement d'une série de questions/réponses, mais d'une conversation avec les experts sur des sujets professionnels. Lors de l'entretien professionnel, le candidat montre qu'il a une compréhension approfondie du domaine et qu'il est capable de réfléchir, d'analyser, d'évaluer, de justifier et de penser en termes d'alternatives.

Sur la base du travail pratique et la réflexion, le candidat analyse et justifie sa démarche lors d'un entretien avec les experts et évalue les alternatives d'action. En outre, il se penche sur différents aspects de la gestion du processus et de la relation, l'évaluation des besoins du client et la nécessité de faire appel à d'autres professionnels et/ou à des personnes de référence. Il aborde également la manière de gérer les situations difficiles ainsi que les limites personnelles et professionnelles.

5.2.4 Épreuve 4 – Traitement de thèmes spécialisés spécifiques

Le traitement de thèmes spécialisés spécifiques est effectué sous forme d'examen écrit conformément au ch. 5.11 du RE.

Dans l'épreuve 4, **les compétences des domaines de compétences opérationnelles E, F et G** (selon l'annexe aux présentes directives) **ainsi que** les thèmes techniques dérivés **du profil professionnel, des bases et du code de déontologie de la thérapie complémentaire** sont évalués de manière orientée vers l'action.

Tâche

Le candidat traite par écrit 4 à 6 tâches portant sur des sujets spécialisés spécifiques aux domaines de compétences mentionnés. Différentes formes de tâches et de méthodes d'examen sont utilisées:

Incidents critiques (Critical Incidents)

Un incident critique décrit une situation de travail pratique et difficile, dans laquelle il est essentiel que le candidat agisse de manière compétente et puisse la gérer en peu de temps de manière adaptée à la situation.

En quelques phrases, il est décrit une situation de travail problématique qui exige une action proactive. Le candidat décrit par écrit comment il agirait et procéderait dans la situation en question, c'est-à-dire quelles mesures il prendrait et dans quel ordre.

Questions de réflexion (mini-cases)

Un mini-case est une forme d'examen dans laquelle de courtes descriptions de situations pratiques ou d'un événement sont analysées en termes d'action professionnelle dans la situation.

A l'aide de questions de réflexion, le candidat analyse une action déjà réalisée et décrite dans l'énoncé de la tâche. Il réfléchit à une action possible dans la situation actuelle et s'interroge sur son rôle en tant que professionnel dans la situation.

Questions d'ordre technique et de connaissances orientées vers la pratique

La question d'ordre technique et de connaissance orientée vers la pratique vise à appliquer des connaissances spécialisées dans un contexte proche de la réalité.

Le candidat reçoit une question qui se rapporte à des scénarios et des thèmes professionnels ou pratiques concrets, au profil professionnel ou aux bases de la thérapie complémentaire. Il démontre non seulement son expertise, mais aussi sa capacité à résoudre des problèmes et sa compréhension de la relation pratique du sujet. Cette forme d'examen exige l'application active des connaissances techniques consolidées et donc élargies par l'expérience et le développement de solutions pratiques qui peuvent être appliquées dans la pratique professionnelle réelle.

Outils

Le candidat ne dispose d'aucun outil pour résoudre les exercices. Les réponses sont rédigées à la main ou sur son propre ordinateur portable. Stylos et crayons sont de la responsabilité des candidats; le papier d'écriture est fourni.

5.3. Critères d'évaluation par épreuve d'examen

Les critères d'évaluation des épreuves 1, 2 et 3 se trouvent dans les grilles d'évaluation mises en ligne sur le site Internet de l'OrTra TC sous www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations. En combinaison avec les indicateurs, ils fournissent des informations sur la manière dont l'évaluation qualitative est effectuée.

Les critères d'évaluation et les indicateurs servent non seulement d'outil de qualification pour les expertes et experts, mais aussi **de guide pour les candidates et candidats dans leur préparation à l'examen.**

Pour l'épreuve 4, aucun critère d'évaluation n'est publié sous la forme d'une grille d'évaluation, car les critères varient en fonction des tâches à accomplir. Toutefois, des exemples d'épreuves sont disponibles pour vous aider à préparer cette épreuve de l'examen.

En principe, l'épreuve 4 évalue la capacité à évaluer, analyser et réfléchir à des situations de manière compétente et basée sur l'expérience, à appliquer des connaissances spécialisées de manière basée sur l'expérience et à démontrer une compréhension approfondie du profil professionnel et des bases de la thérapie complémentaire.

5.4. Évaluation et attribution des notes

Les épreuves 1, 2 et 4 donnent directement lieu à une note sans points d'appréciation. Les épreuves 1, 2 et 4 sont par conséquent évaluées par des notes entières et des demi-notes, conformément aux ch. 6.2 et 6.3 du RE.

L'épreuve 3 «Travail pratique avec réflexion et entretien professionnel» se compose, contrairement aux autres épreuves, de deux examens partiels, appelés points d'appréciations.

La note de l'épreuve 3 est donc calculée à partir de la moyenne des deux notes des points d'appréciation. Celles-ci ne peuvent être que des notes entières ou des demi-notes. La note totale de cette épreuve est arrondie à la décimale la plus proche.

Exemple épreuve 3, non réussi:

Note du point d'appréciation pratique: note 3.5 (demi-notes ou notes entières)

Note du point d'appréciation orale: note 4.0 (demi-notes ou notes entières)

Note de l'épreuve: 3.8 (moyenne des deux notes des points d'appréciation, arrondie à la première décimale). L'épreuve 3 n'est réussie que si la note obtenue est au moins égale à 4.0, ce qui ne serait pas le cas dans l'exemple ci-dessus.

Exemple épreuve 3, réussi:

Note du point d'appréciation pratique: 3.5 (demi-notes ou notes entières)

Note du point d'appréciation orale: 4.5 (demi-notes ou notes entières)

Note de l'épreuve 3: 4.0 (moyenne des deux notes des points d'appréciation, arrondie à la première décimale). L'épreuve 3 n'est réussie que si la note obtenue est au moins égale à 4.0, ce qui serait le cas ici.

La note globale de l'examen professionnel supérieur correspond à la moyenne des notes des 4 épreuves et est exprimée en décimales.

Les autres conditions de réussite et la possibilité de repasser les épreuves d'examen non réussies sont réglées aux ch. 6.4. et 6.5. du RE.

5.5. Réussite de l'examen final

Conformément au ch. 6.4 du RE, l'examen professionnel supérieur est considéré comme réussi si chaque épreuve d'examen a obtenu au moins la note 4.0.

5.6. Répétition de l'examen

En cas d'échec de l'examen professionnel supérieur, il est possible de le repasser deux fois, conformément au ch. 6.5 du RE.

En cas d'échec de l'épreuve 3, les deux points d'appréciation, pratique et oral, doivent être répétés.

En cas d'échec à l'étude de cas, une nouvelle étude de cas doit être rédigée sur un nouveau client.

6. Procédure de recours et droit de consulter les pièces du dossier

Le ch. 7.3 du RE décrit les voies de recours.

L'instance de recours est le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La notice concernant les «Recours contre la non-admission à un examen et contre la non-délivrance du brevet fédéral ou du diplôme fédéral» est disponible sur le site Internet de l'OrTra TC à l'adresse www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations.

Les personnes qui n'ont pas réussi l'examen professionnel supérieur ont le droit de consulter les dossiers conformément à la notice concernant le «Droit de consulter les pièces du dossier» du SBFI. Celle-ci est disponible sur www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations.

La possibilité de consulter les pièces du dossier n'existe que pour les personnes décrites dans cette notice.

7. Dispositions finales

Ces présentes directives s'appliquent aux examens professionnels supérieurs à partir d'octobre 2026.

8. Adoption

Soleure, 29.01.2026



Regula Banz

Raphael Schenker

Co-présidence de la commission d'examen de l'OrTra TC



Andrea Bürki

Présidente de l'OrTra TC

Annexe aux Directives

Profil de qualification thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral

En annexe on nomme les compétences transversales et on décrit les différents domaines de compétences opérationnelles. Les compétences opérationnelles sont précisées par des critères de performance spécifiques. Ces derniers s'inspirent de situations professionnelles réelles et décrivent les connaissances spécialisées et les aptitudes des candidats qui seront évaluées lors de l'examen. Les critères de performance sont attribués à différents niveaux de performance (NP) qui illustrent la complexité des performances attendues. La délimitation entre ces différents niveaux de performance n'est toutefois pas toujours de toute évidence. Ceux-ci servent néanmoins comme orientation et offrent une structure permettant de déterminer le degré de difficulté des tâches et des situations à maîtriser lors des épreuves et de concevoir des épreuves d'examen appropriées.

Des contenus et des thèmes possibles sont également associés à chaque compétence opérationnelle.

L'examen professionnel supérieur (EPS) pour les thérapeutes complémentaires est classé au niveau 6 dans le cadre national des certifications de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle). Ce niveau signifie que les professionnels peuvent identifier, analyser et évaluer des tâches, des problématiques et des processus spécifiques étendues dans un contexte de travail élargi. La structure des exigences se caractérise par sa complexité et des changements constants.

L'OrTra TC se réfère également, concernant le classement de l'EPS pour les thérapeutes complémentaires, au modèle de développement des compétences «From Novice to Expert» (1987) de Dreyfus & Dreyfus, modèle qui attribue à cette épreuve le niveau «l'expérimenté».

Aperçu des compétences opérationnelles

Le tableau suivant présente les compétences opérationnelles déterminantes pour l'obtention du diplôme fédéral de thérapeute complémentaire.

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles			
		1	2	3	4
A	Introduire le processus thérapeutique «Rencontrer»	A1 – Etablir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadres	A2 – Relever la situation du client et établir l'anamnèse	A3 – Développer les objectifs et la procédure thérapeutique	
B	Concevoir le processus thérapeutique et traitement par une approche centrée sur le corps «Élaborer»	B1 – Concevoir la thérapie centrée sur les processus et l'interaction	B2 – Stimuler les processus de l'autorégulation et du rétablissement du client	* B3 – Instruire des groupes et concevoir des processus de groupe centrés sur le corps	
C	Approfondir le processus thérapeutique «Intégrer»	C1 – Stimuler la perception et l'interprétation des changements	C2 – Refléter le déroulement de la thérapie et les objectifs thérapeutiques avec le client	C3 – Dédire des connaissances du déroulement de la thérapie avec le client et vérifier la démarche thérapeutique	
D	Consolider le processus thérapeutique «Transférer»	D1 – Développer avec le client des moyens et démarches pour garantir le succès durable de la thérapie	D2 – Accompagner la mise en œuvre de mesures pour garantir le succès durable de la thérapie	D3 – Évaluer le processus thérapeutique avec le client et mener la thérapie à son terme	
E	Concevoir les relations et la collaboration	E1 – Etablir et concevoir une relation thérapeutique avec le client	E2 – Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines	E3 – Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et entretenir la collaboration	E4 – Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels
F	Garantir la sécurité et la déontologie	F1 – Reconnaître les situations à risque ainsi que les limites professionnelles et personnelles et agir de manière adéquate	F2 – Prendre en compte les besoins, les capacités et les limites du client dans le processus thérapeutique	F3 – Garantir des normes déontologiques	
G	Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité	G1 – Mettre en place et gérer une entreprise indépendante	G2 – Assurer le processus opérationnel et l'administration et fournir des renseignements	G3 – Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing	G4 – Développer et assurer la qualité de l'activité thérapeutique et de l'entreprise

* Concerne les méthodes Thérapie respiratoire, Fasciathérapie, Thérapie Feldenkrais, Eurythmie thérapeutique, Thérapie Trager et Yoga thérapie

Niveau d'exigence de la profession

Compétences transversales

Outre les compétences opérationnelles proprement dites, lesquelles sont concrètement axées sur une situation de travail, sont également décrites des compétences dites transversales. Celles-ci correspondent au potentiel d'une personne à agir de manière appropriée et responsable dans différentes situations et dans différents rôles sociaux. On distingue ici trois sortes de compétences transversales, à savoir: personnelles, sociales et méthodologiques.

Voici quelques définitions qui permettent de comprendre ce qu'il faut entendre par ces termes:

Compétence personnelle
Les professionnels apportent leur personnalité et leur attitude comme un outil important dans leurs activités professionnelles.
Compétence sociale
Les professionnels gèrent les relations sociales et la communication qui en découle dans leur environnement professionnel de manière consciente, constructive et responsable.
Compétence méthodologique
Les professionnels planifient le traitement de tâches et d'activités professionnelles et procèdent de manière ciblée, structurée et efficace dans leur travail.

Les thérapeutes complémentaires disposent des compétences transversales suivantes:

Compétence personnelle
- Agir avec attention envers soi-même - Gérer le surmenage de manière appropriée - Évaluer correctement ses propres capacités - Se percevoir soi-même et les tiers de manière réfléchie - Percevoir et hiérarchiser ses propres sentiments - Réfléchir et travailler à son développement personnel, à sa propre attitude et à son action professionnelle - Prendre soin de son propre équilibre et de sa santé - Reconnaître ses propres limites et son propre besoin de soutien - Agir de manière flexible - Assumer ses responsabilités - Respecter la discrétion

Compétence sociale
- Traiter les clients et communiquer avec eux de manière attentive, empathique, respectueuse et valorisante - Percevoir et hiérarchiser les sentiments d'autres personnes - Accepter le point de vue des autres - Réguler la proximité et la distance, s'engager/se démarquer - Collaborer avec d'autres personnes - Élaborer des solutions en commun avec d'autres - Agir et communiquer en ayant conscience de son rôle et de la situation - Savoir gérer les conflits et avoir le sens du contact - Assumer la responsabilité de ses propres actions - Respecter la concordance entre la communication verbale et non verbale - Évaluer l'effet de ses propres déclarations - Disposer de compétences interculturelles
Compétence méthodologique
- Fixer des objectifs et des priorités - Déterminer et résoudre les problèmes et les défis - Faire preuve de créativité - Reconnaître l'essentiel d'une chose/d'une situation - Filtrer les informations par ordre d'importance - Prévoir et évaluer les conséquences - Structurer, planifier et concevoir les processus et les activités professionnelles de manière appropriée - Se procurer les informations nécessaires, effectuer des recherches - Transmettre un contenu adapté au destinataire - Utiliser des programmes TIC

Domaines de compétences opérationnelles avec critères de performance

Les compétences opérationnelles professionnelles, les thèmes et contenus possibles ainsi que les critères de performance sont décrits ci-dessous pour les domaines de compétences opérationnelles.

Les niveaux de performance sont décrits et définis comme suit:

Niveau de performance (NP) 1 (Reproduction et compréhension)	Évaluer, décrire et expliquer des situations de travail de base, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine de travail clair et bien délimité, et les maîtriser de manière autonome, spécialisée et adaptée à la situation. <i>Verbes typiques: énumérer, montrer, distinguer, différencier, définir, représenter, expliquer, reproduire, déterminer, nommer, décrire, désigner, relever, enregistrer, etc.</i>
Niveau de performance (NP) 2 (Transfert et analyse)	Reconnaître des situations de travail élargies, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un environnement de travail en évolution et les maîtriser de manière professionnelle, planifiée et structurée. <i>Verbes typiques: appliquer, analyser, utiliser, classer, modifier, optimiser, adapter, structurer, ordonner, relier, suivre, résumer, vérifier, évaluer, reconnaître des liens et des modèles, déterminer, identifier, etc.</i>
Niveau de performance (NP) 3 (Réflexion, jugement et résolution des problèmes)	Analyser, évaluer et maîtriser des situations de travail globales, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine (de travail) complexe et spécialisé, et justifier la procédure, le choix de la solution et la stratégie de résolution sur le plan théorique ou spécifique à la discipline. <i>Verbes typiques: évaluer, juger, justifier, mettre en relation et relier à des théories, développer, planifier, concevoir, assurer, créer, recommander, choisir, réfléchir, interpréter, coordonner, prioriser, concevoir, argumenter, relier, évaluer, déduire, etc.</i>

Aperçu des domaines de compétences opérationnelles

Les domaines d'activité, les tâches et les compétences professionnelles des thérapeutes complémentaires qui y sont liées peuvent être classés dans les domaines de compétences opérationnelles suivants, pertinents pour les examens:

A: Introduire le processus thérapeutique – «Rencontrer»

B: Concevoir le processus thérapeutique et traitement par une approche centrée sur le corps – «Élaborer»

C: Approfondir le processus thérapeutique – «Intégrer»

D: Consolider le processus thérapeutique – «Transférer»

E: Concevoir des relations et la collaboration

F: Garantir la sécurité et la déontologie

G: Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité

Domaines de compétences opérationnelles en détail

Domaine de compétences opérationnelles A: Introduire le processus thérapeutique – «Rencontrer»

Les thérapeutes complémentaires établissent le premier contact avec le client et clarifient les conditions-cadres de l'accompagnement thérapeutique. Ils relèvent la situation et les troubles de la santé des clients et établissent une anamnèse selon la méthode de la thérapie complémentaire. Les thérapeutes complémentaires développent avec leur clientèle les objectifs thérapeutiques orientés vers la solution et la démarche thérapeutique en se centrant sur le corps et le processus, et définissent avec elle ce qui permet de reconnaître le succès de la thérapie.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables:
A1	Établir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadre	- Description de la méthode - Possibilités et limites de la méthode - Déontologie professionnelle - Devoir de discrétion - Protection des données - CGV - Assurances complémentaires	- de se confronter à l'image des troubles de la santé/des contraintes mentionnés par les clients lors de leur inscription et aux autres informations disponibles (NP 3) - d'informer les clients sur la thérapie complémentaire, ses possibilités et ses limites (NP 1) - d'informer les clients sur la rémunération, la déontologie professionnelle, le devoir de discrétion et la protection des données (NP 1)
A2	Relever la situation du client et établir l'anamnèse	- Relevé du cas - Situation initiale - Situation du client - Rapports et diagnostics d'autres services spécialisés - Réalisation d'une anamnèse selon la méthode de la TC	- de relever les données personnelles, l'environnement, les antécédents, la situation actuelle, les défis, les troubles de la santé, les diagnostics médicaux existants et les traitements médicamenteux des clients (NP 1) - de prendre en compte les rapports d'autres professionnels et services spécialisés (NP 2) - de clarifier, si les clients suivent d'autres thérapies (NP 1) - d'enregistrer les préoccupations, attentes et objectifs des clients (NP 1) - de demander et apprécier les expériences en termes de ressources renforçantes et de stratégies d'action et d'adaptation positives (NP 2) - d'identifier les craintes et les peurs des clients (NP 2) - d'établir une anamnèse basée sur la méthode, centrée sur le corps et les processus, en utilisant avec empathie l'observation, le contact manuel, le mouvement et le questionnement comme moyen (NP 3)
A3	Développer les objectifs et la procédure thérapeutique	- Démarche thérapeutique - Élaboration et formulation des objectifs	- de définir les objectifs thérapeutiques en collaboration avec les clients (NP 3)

		- Orientation vers les solutions	- de développer et de définir la démarche thérapeutique sur la base de l'anamnèse, en se concentrant sur le corps et les processus ainsi que sur les ressources (NP 3) - de déterminer avec les clients les éléments permettant d'évaluer le succès de la thérapie (NP 3)
--	--	--	--

Domaine de compétences opérationnelles B: Concevoir le processus thérapeutique et traitement par une approche centrée sur le corps – «Élaborer»

Les thérapeutes complémentaires soutiennent et encouragent l'autorégulation de l'organisme des clients par des méthodes de travail interactives centrées sur le corps et les processus. Ils conçoivent la thérapie centrée sur les processus basée sur leur méthode de la thérapie complémentaire avec un travail interactif de contact manuel, de mouvement, de respiration et d'énergie. Ils transmettent de nouvelles expériences corporelles et accompagnent les clients vers des processus de perception de soi et de guérison durablement efficace. Dans leur travail, les thérapeutes complémentaires mettent l'accent sur le renforcement et la promotion des ressources des clients.

Les thérapeutes complémentaires considèrent leurs clients comme des co-acteurs et co-actrices du processus, les font participer activement au processus thérapeutique et le rendent compréhensible et influençable. Ils intègrent en permanence les réactions verbales et non verbales des clients dans leur action thérapeutique et les encouragent à intégrer leurs propres observations, sentiments et évaluations dans le processus thérapeutique. Ils comparent en permanence le processus thérapeutique aux objectifs et adaptent les interventions en conséquence.

Dans certaines méthodes, l'action thérapeutique complémentaire est également réalisée en petits groupes pour soutenir les processus de rétablissement globaux (B3). Les thérapeutes complémentaires donnent aux participants des instructions verbales et physiques concernant le mouvement, la posture, la voix et la respiration, conformément à la méthode de la TC. Ils leur permettent de prendre conscience de leurs expériences et de les classer. Ils offrent un cadre thérapeutique permettant d'explorer et d'expérimenter en groupe de nouvelles approches en relation avec soi-même. Ils aident les participants à transférer les nouvelles orientations dans leur vie quotidienne. Ils utilisent le potentiel du groupe pour s'aider mutuellement, s'encourager et se valoriser.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables:
B1	Concevoir la thérapie centrée sur les processus et l'interaction	- Compréhension interactive de la thérapie - Implication des clients en tant que co-acteurs - Transparence, suivi - Autonomie - Centrage sur les processus	- de considérer les clients comme co-acteurs du processus dès le début et de les faire participer activement au processus de rétablissement (NP 3) - de concevoir le déroulement de la thérapie de manière centrée sur les processus (LN 3) - d'encourager les clients à intégrer leurs propres observations, sentiments et évaluations dans le processus thérapeutique (NP 2) - de rendre le processus thérapeutique transparent et influençable pour les clients (NP 3)

		- Procédure cyclique dans les phases du processus thérapeutique - Alternatives d'action	- de saisir les réactions non verbales et verbales des clients et de les intégrer en permanence dans son action thérapeutique (NP 3) - d'évaluer en permanence le processus thérapeutique, de le comparer avec les objectifs et d'adapter les interventions (LN 3) - de développer des alternatives d'action et d'évaluer leur impact (NP 3)
B2	Stimuler les processus de l'autorégulation et du rétablissement du client	- Méthode selon l'identification de la méthode - Perception de soi - Perception du corps - Orientation vers les ressources	- de traiter les déséquilibres et les troubles de l'autorégulation de l'organisme et de stimuler les processus de rétablissement par le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie (NP 3) - de renforcer de manière ciblée les ressources des clients (NP 3) - de permettre de nouvelles expériences physiques (NP 3) - de percevoir avec attention les processus déclenchés et les changements discrets chez les clients (NP 3) - d'inciter les clients à une perception différenciée de soi et de son corps (NP 3)
B3	Instruire des groupes et concevoir des processus de groupe centrés sur le corps ¹	- Méthode selon l'identification de la méthode - Processus et dynamique d'un groupe	- de planifier et de réaliser le travail de groupe centré sur le corps et les processus, conformément à la méthode de la TC, en s'adaptant au thème, à la composition du groupe, aux possibilités et aux limites des participants (NP 3) - d'encourager et de soutenir les participants à échanger leurs expériences corporelles, émotionnelles, mentales et sociales au sein du groupe et à y réfléchir ensemble (NP 3) - de favoriser le feedback et l'aide mutuelle ainsi que l'encouragement et l'estime au sein du groupe (NP 3) - d'intégrer les participants individuels dans le processus de groupe lors du travail en groupe (NP 3) - de reconnaître, lors du travail en groupe, les conflits, les dynamiques/processus de groupe difficiles et d'y réagir de manière appropriée (NP 3)

¹ Concerne les méthodes Thérapie respiratoire, Fasciathérapie, Thérapie Feldenkrais, Eurythmie thérapeutique, Thérapie Trager et Yoga thérapie

Domaine de compétences opérationnelles C: Approfondir le processus thérapeutique – «Intégrer»

Les thérapeutes complémentaires réfléchissent en permanence avec les clients au déroulement de la thérapie et les guident dans l'interprétation des changements perçus. Ils tirent ensemble avec leurs clients des conclusions du processus thérapeutique et leur permettent de ressentir leurs troubles et leurs déficiences comme compréhensibles et influençables. Ils aident les clients à reconnaître leur propre influence sur le processus de rétablissement et à gérer leurs troubles de santé de manière autonome.

Les thérapeutes complémentaires soutiennent leurs clients dans la reconnaissance de leurs propres ressources et de leurs capacités d'action et de gestion ressentie comme positive. Ils activent et encouragent chez les clients le développement de nouvelles façons de voir et d'agir qui ont un rapport identifiable avec les problèmes de santé et qui sont en mesure de les influencer.

Les thérapeutes complémentaires vérifient avec les clients les objectifs et l'approche thérapeutique et les modifient si nécessaire, afin que le processus de rétablissement puisse progresser et que les clients puissent continuer à gagner en compétence de rétablissement et en résilience.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables :
C1	Stimuler la perception et l'interprétation des changements	- Perception de soi - Capacité de réflexion - Autonomisation - Ressources - Renforcement de la résilience - Motivation - Sentiment de cohérence	- de soutenir les clients à percevoir et à interpréter les changements sur les plans physique, psychique et mental (NP 3) - d'orienter la perception des clients vers les ressources et les compétences acquises (NP 2) - de renforcer chez les clients une image positive d'eux-mêmes/elles-mêmes et la confiance en leurs propres ressources (NP 3) - de soutenir les clients à ressentir leurs troubles et leurs handicaps comme compréhensibles et influençables (NP 3)
C2	Refléter le déroulement de la thérapie et les objectifs thérapeutiques avec le client	- Réflexion - Bilan/point de situation - Compétence de rétablissement	- de visualiser et de réfléchir avec les clients au déroulement de la thérapie (NP 3) - de faire le point avec les clients sur les objectifs thérapeutiques et d'évaluer les progrès réalisés (NP 3)
C3	Déduire des connaissances du déroulement de la thérapie avec le client et vérifier la démarche thérapeutique	- Perception - Connaissance - Processus de prise de conscience - Autonomisation pour la propre responsabilité et compétence de rétablissement - Vérification commune des objectifs thérapeutiques	- de déterminer avec les clients les liens possibles entre la façon de voir et d'agir et l'état de santé (NP 3) - soutenir les clients à prendre connaissance de leur influence sur le processus de rétablissement (NP 2) - encourager chez les clients le développement de nouvelles façons de voir et d'agir et concevoir des moyens de soutenir le processus de rétablissement (NP 3)

			- d'adapter, avec les clients, la démarche thérapeutique et la définition des objectifs en fonction des résultats de la réflexion (NP 3)
--	--	--	--

Domaine de compétences opérationnelles D: Consolider le processus thérapeutique – «Transférer»

Les thérapeutes complémentaires planifient et assurent la durabilité du processus thérapeutique et soutiennent les clients dans la planification des étapes réalistes pour l'organisation concrète de leur vie quotidienne et professionnelle, afin de renforcer le processus de rétablissement. Ils conçoivent avec les clients des moyens et démarches pour continuer à soutenir le rétablissement et leur donnent un soutien et des instructions ciblés afin qu'ils puissent poursuivre et ancrer dans leur vie quotidienne les changements et les comportements positifs qu'ils ont expérimentés. Ils valorisent les nouvelles approches des clients, expliquent leur effet sur le rétablissement et montrent aux clients les compétences qu'ils ont acquises en matière de pensée, de sentiment et d'action. Les thérapeutes complémentaires évaluent l'ensemble du processus thérapeutique avec les clients, déterminent si et sous quelle forme ils ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement thérapeutiques supplémentaires ou mènent à bien la thérapie.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables :
D1	Développer avec le client des moyens et démarches pour garantir le succès durable de la thérapie	- Mesures et soutien fondés sur les ressources et la motivation	- de saisir ce que les clients considèrent comme favorable ou défavorable à la poursuite autonome des mesures (NP 2) - de déduire avec les clients des moyens et démarches issus du traitement afin de continuer à soutenir leur rétablissement au quotidien (NP 3)
D2	Accompagner la mise en œuvre de mesures pour garantir le succès durable de la thérapie	- Promotion de la compétence personnelle - Effets durables - Planification d'étapes réalistes - Aménagement concret de la vie quotidienne et professionnelle	- d'instruire les clients à poursuivre et à ancrer de manière autonome de nouvelles approches et de nouveaux comportements au quotidien (NP 3) - de soutenir les clients, vérifier l'efficacité des mesures et procéder à des adaptations (NP 3)
D3	Évaluer le processus thérapeutique avec le client et mener la thérapie à son terme	- Évaluation du processus thérapeutique - Fin de la thérapie	- d'évaluer l'ensemble du processus thérapeutique avec le client et d'en tirer des conclusions (NP 3) - de déterminer si les clients ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement thérapeutiques supplémentaires et sous quelle forme, ou si la thérapie peut être achevée (NP 3) - de concevoir une fin de la thérapie (NP 2)

Domaine de compétences opérationnelles E: Concevoir les relations et la collaboration

Les thérapeutes complémentaires rencontrent leurs clients dans une attitude empathique, exploratoire et neutre en termes de valeurs. Ils établissent une relation thérapeutique de confiance avec eux et respectent leurs intérêts, leurs valeurs et leurs droits. Ils reconnaissent les clients comme des experts de leur propre vie et de leur santé.

Les thérapeutes complémentaires abordent les problèmes qui surviennent, les situations conflictuelles et les exigences ou attentes irréalistes des clients ou des personnes de référence de manière constructive et orientée vers les solutions. Ils reconnaissent les projections, les transferts ou autres situations difficiles et y réagissent de manière appropriée.

Si nécessaire, les thérapeutes complémentaires intègrent, en accord avec les clients, des personnes de référence telles que les parents, le partenaire, etc. dans le processus thérapeutique. Ils leur apportent le soutien émotionnel et professionnel nécessaire afin qu'ils puissent soutenir les clients de manière judicieuse dans leur processus de rétablissement, ce qui permet d'accroître l'efficacité de la thérapie et d'en assurer la durabilité au quotidien.

En accord avec les clients, ils collaborent en outre, au cas par cas, avec des spécialistes d'autres disciplines et des services spécialisés dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social et des assurances. Pour ce faire, ils s'assurent un réseau interdisciplinaire afin de collaborer avec des spécialistes et des organisations de leur propre groupe professionnel et d'autres groupes professionnels et de pouvoir entretenir des échanges professionnels.

Les thérapeutes complémentaires communiquent avec les clients, les professionnels et les personnes de référence de manière appropriée et adaptée au groupe cible.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables :
E1	Établir et concevoir une relation thérapeutique avec le client	- Gestion des relations - Implication, co-action - Attitude thérapeutique - Transparence - Discrétion - Devoir de discrétion - Communication verbale et non verbale	- de rencontrer les clients dans une attitude empathique, exploratoire et neutre en termes de valeurs (NP 3) - de créer une relation de confiance et de respect ainsi qu'un cadre sûr pour des processus de rétablissement durables (NP 3) - d'instaurer la confiance par des structures et des informations claires (NP 2) - de considérer les clients comme des experts de leur vie, de leur santé et de leur bien-être (NP 3) - d'adopter une communication verbale et non verbale adéquate avec les clients (NP 3)
E2	Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines	- Implication/collaboration avec des personnes de référence, d'autres professionnels ou services spécialisés	- de reconnaître la nécessité, le besoin et le potentiel de l'implication des personnes de référence, des spécialistes ou à des services spécialisés (NP 3) - de discuter et de décider avec les clients et les personnes de référence de la manière d'impliquer les personnes de référence dans le processus

		- Communication de manière professionnelle et adaptée au groupe cible (jargon) - Rédaction de rapports	thérapeutique, en tenant compte des possibilités et des limites de chacun (NP 3) - d'apporter aux personnes de référence le soutien émotionnel et professionnel nécessaire pour soutenir judicieusement le processus de rétablissement du client et l'efficacité de la thérapie (NP 3) - de collaborer, en accord avec les clients, avec d'autres professionnels et services spécialisés de la santé, de l'éducation, du social et des assurances, en fonction des cas (NP 3) - de respecter leurs différentes responsabilités/rôles vis-à-vis des clients et des personnes de référence (NP 3) - de communiquer avec les professionnels et les personnes de référence de manière appropriée et adaptée au groupe cible (NP 3)
E3	Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et entretenir la collaboration	- Contact/échange professionnel avec d'autres services spécialisés (enseignant, psychothérapeute, médecin, assurance maladie, etc.) - Collaboration interprofessionnelle/interdisciplinaire (réseau, cabinet commun, institutions, projets, etc.) - Adresses/recommandations de spécialistes, services spécialisés - Réglementation de la suppléance	- de créer un réseau avec des professionnels de sa propre méthode, d'autres méthodes de la TC et d'autres spécialistes et services spécialisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et du social (NP 3) - de collaborer de manière interprofessionnelle/interdisciplinaire avec d'autres spécialistes (NP 3) - d'assurer des remplacements en cas d'absence (NP 1)
E4	Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels	- Projections - Transmission - Résolution des conflits - Orientation vers les solutions	- de reconnaître en tant que telles les projections, les transferts ou d'autres situations difficiles et y réagir de manière appropriée (NP 3) - d'aborder et clarifier les exigences et/ou les attentes irréalistes (NP 3) - de gérer les problèmes et les situations conflictuelles de manière constructive et orientée vers les solutions (NP 3)

Domaines de compétences opérationnelles F: Garantir la sécurité et la déontologie

Les thérapeutes complémentaires reconnaissent leurs compétences et les limites professionnelles qui y sont liées et garantissent à tout moment la sécurité des clients. Ils reconnaissent les urgences médicales ou l'urgence des examens médicaux et psychologiques et prennent les mesures adéquates. Dans leur travail, ils garantissent en tout temps les normes d'hygiène.

Les thérapeutes complémentaires respectent les besoins et possibilités physiques, émotionnels, mentaux et sociaux des clients et en tiennent compte dans le processus thérapeutique. Ils vérifient en permanence si les étapes thérapeutiques choisies sont adaptées aux clients et à leur situation et les informent des possibilités d'autres formes de traitement.

Les thérapeutes complémentaires défendent et assument les standards déontologiques², reconnaissent les dilemmes éthiques de la profession et en déduisent les actions appropriées.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables :
F1	Reconnaître les situations à risque ainsi que les limites professionnelles et personnelles et agir de manière adéquate	- Gestion des risques - Urgence des examens médicaux (situations «flags») - Urgences (alarme, premiers secours, BLS-AED³, positionnement, prise en charge) - Limites de la thérapie complémentaire - Limites personnelles du thérapeute (forces/faiblesses) - Directives concernant des diagnostics, techniques invasives et remise de médicaments - Lois cantonales de santé - Normes d'hygiène - Sécurité opérationnelle (tapis glissants, fauteuil stable, etc.)	- de reconnaître et respecter leurs compétences et les limites professionnelles et personnelles qui y sont liées (NP 3) - de reconnaître la nécessité et l'urgence de procéder à des examens médicaux et psychologiques et de les exiger (NP 3) - de reconnaître les urgences psychiques et physiques et d'y réagir de manière adéquate (NP 3) - de garantir les normes d'hygiène (NP 1)

² Voir le code de déontologie de l'OrTra TC

³ Basic Life Support - Automated External Defibrillator / Soins de base en réanimation - Défibrillateur externe automatisé

F2	Prendre en compte les besoins, les possibilités et les limites du client dans le processus thérapeutique	- Surcharge/sous-charge - Respect des limites des clients	- de respecter les besoins et possibilités physiques, émotionnels, intellectuels et sociaux actuels des clients et en tenir compte dans le processus thérapeutique (NP 3) - de vérifier en permanence si les étapes thérapeutiques choisies sont adaptées à la situation des clients (NP 3) - d'informer les clients sur les possibilités d'autres formes de traitement (NP 2)
F3	Garantir les normes déontologiques	- Code de déontologie de l'OrTra TC et des associations professionnelles - Dilemmes éthiques dans la profession - Responsabilité vis-à-vis des clients, des caisses d'assurance maladie, des bureaux d'enregistrement, des collègues, du système de santé et de soi-même - Obtenir le consentement du client	- de défendre et d'assumer les normes déontologiques (NP 3) - de déterminer les dilemmes déontologiques et en déduire les actions appropriées (NP 3)

Domaines de compétences opérationnelles G: Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité

Les thérapeutes complémentaires gèrent et organisent une entreprise. Ils mettent en œuvre les mesures nécessaires à la gestion entrepreneuriale de leur propre cabinet et veillent à un travail de qualité irréprochable pour le bien-être des clients. Ils gèrent le cabinet selon des principes économiques et écologiques durables, assurent et entretiennent l'infrastructure, garantissent le déroulement de l'exploitation et l'administration, garantissent la fourniture de renseignements pertinents et adaptés aux groupes cibles et documentent leur activité thérapeutique.

Les thérapeutes complémentaires s'informent sur les offres de développement personnel et professionnel dans le cadre de leur propre méthode, de la thérapie complémentaire et de la gestion d'entreprise et suivent les formations continues correspondantes.

En outre, les thérapeutes complémentaires planifient et organisent consciemment leur image extérieure et mettent en œuvre des mesures de marketing appropriées.

Les thérapeutes complémentaires agissent selon l'état actuel des connaissances de la profession et prennent des mesures pour assurer la qualité de manière ciblée. Ils évaluent et réfléchissent leur action thérapeutique ainsi que leur activité professionnelle dans son ensemble et élargissent et affinent continuellement leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs attitudes en vue d'un développement professionnel et personnel.

Compétences opérationnelles		Thèmes et contenus possibles	Critères de performance Les thérapeutes complémentaires sont capables :
G1	Mettre en place et gérer une entreprise indépendante	- Forme juridique - Assurances et prévoyance - Contrats de location - Business plan - Calcul du taux d'honoraires - Assujettissement à la TVA - Enregistrement⁴ - Lois cantonales sur la santé	- de définir la forme juridique de l'entreprise (NP 1) - d'établir un business plan (NP 3) - de mettre à disposition et entretenir l'infrastructure (NP 1) - de gérer l'entreprise conformément aux dispositions légales et aux aspects économiques (NP 3) - de conclure des contrats et des assurances et respecter les engagements (NP 1)
G2	Assurer le processus opérationnel et l'administration et fournir des renseignements	- Facturation tarif 590⁵ - Comptabilité, comptes annuels - Devoir de discrétion - Loi sur la protection des données - Documentation client - Fourniture d'informations - Assureur (Rapports/questionnaires assureurs)	- d'assurer l'administration et la planification du travail (NP 1) - de garantir une conservation/un archivage sûr et approprié des documents et des données (NP 1) - de gérer les finances et le contrôle de gestion (NP 3) - de gérer la documentation des clients (NP 1) - de fournir des renseignements spécialisés et adaptés aux groupes cibles (NP 3)
G3	Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing	- Analyse de l'environnement - Mesures de marketing - Normes relatives à la publicité - Description de la méthode et de son propre offre	- d'analyser l'environnement de l'entreprise (NP 3) - de planifier des mesures de marketing et une présentation et de les mettre en œuvre avec des instruments appropriés (NP 3) - d'informer de manière appropriée sur ses services et sa/ses méthode(s) (NP 2)
G4	Développer et assurer la qualité de l'activité thérapeutique et de l'entreprise	- Modèles de développement et d'assurance qualité - Évaluation et réflexion de son propre travail	- d'analyser les traitements individuels et d'évaluer l'ensemble du processus thérapeutique (NP3) - d'évaluer et de refléter en continu la qualité de son propre travail professionnel (NP 3)

⁴ Bureaux d'enregistrement pour la reconnaissance des caisses d'assurance maladie tels que le Registre de Médecine Empirique RME et la Fondation ASCA

⁵ Tarif 590 pour la facturation des prestations ambulatoires de médecine complémentaire LCA

		- Réflexion de soi - Compréhension thérapeutique - Compréhension du rôle - Enquête auprès des clients - Évaluation de la documentation des cas - Formation continue - Supervision - Mise en réseau/échange professionnel avec des collègues (interview, adhésion à une association professionnelle, etc.)	- de réfléchir à la compréhension thérapeutique et au rôle professionnel (LN 3) - d'évaluer ses propres forces professionnelles et son potentiel de développement et prendre les mesures qui s'imposent (NP 3) - de réaliser des enquêtes auprès des clients sur leur propre personne et sur la qualité de leurs prestations, de les évaluer et d'en déduire des mesures appropriées (NP 3) - de tenir compte des développements actuels et pertinents ainsi que des résultats de la recherche dans leur activité professionnelle (NP 3) - d'élargir et d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences (NP 3)
--	--	--	---